MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

DIRECTEUR DE L'URBANISME

La municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est à la recherche d'une personne dynamique et qualifié pour combler un poste de directeur de l'urbanisme.

Description du poste

Relevant de la directrice générale, la personne qui occupe ce poste a pour mandat de planifier, organiser, développer et évaluer toutes les activités relatives à l'urbanisme et de l'environnement. Il est responsable du contrôle et de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement ainsi que d'autres lois et règlements applicables. Il assume la gestion des ressources matérielles et financières découlant de ses responsabilités. Il assure la rédaction des rapports et documents nécessaires aux activités reliées à son rôle d'urbanisme et à la prise de décision du conseil municipal et de son supérieur.

Rôle et responsabilités

Assurer le contrôle et l'application des règlements de zonage, d'aménagement et de construction.

Participer à l'élaboration et au contrôle de l'application du plan d'urbanisme et de ses règlements et recommande les modifications nécessaires.

Analyser des projets de développement, voit au respect des procédures concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme, des dossiers de lotissement, de dérogations mineures et de démolition.

Jouer un rôle de soutien et d'assistance auprès des citoyens, des organismes, des commerçants et des promoteurs quant à la présentation de leurs projets et répond aux demandes de renseignements d'ordre technique.

Traiter les demandes relatives à son champ d'expertise provenant du conseil municipal ou de la Directrice générale.

Délivrer certains types de permis et certificats d'autorisation.

Gérer et assurer le suivi des plaintes, inspections et des procédures pouvant mener à des poursuites reliées à l'urbanisme et l'environnement.

Les tâches mentionnées précédemment reflètent les caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes au poste de Directeur de l'urbanisme.

Exigences

- Diplôme d'études universitaires en urbanisme ou en aménagement du territoire
- Posséder cinq années d'expérience dans un poste connexe
- Toute combinaison de formation et d'expérience pourra être considérée
- Expérience dans le milieu municipal (un atout)
- Posséder de fortes aptitudes en planification, gestion et suivi, avoir un leadership mobilisateur, favoriser le travail d'équipe et maintenir de bonnes relations de travail
- Être organisé et rigoureux
- Bonne connaissance de la suite Office et du logiciel *Accès-Cité Territoire* (un atout)

Salaire

Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences

Conditions

- Horaire régulier de 35 heures par semaine, toutefois la personne doit être disponible en soirée et/ou les fins de semaine lorsque requis
- Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences
- Avantages sociaux, assurances collectives et REER
- Milieu de travail humain et sympathique

Votre curriculum vitae doit être reçu **avec une lettre de présentation**, par la poste ou par courriel au plus tard le 27 avril 2020.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Diane Laroche, directrice générale
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
dg@saintantoinedetilly.com
418 886-2441 poste 103